

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020

Le vingt-sept mai deux mille vingt, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FONTANIE Guy, Maire sortant.

Sont présents :

Conseillers élus le 15 mars 2020 :

MM. CARLIERE Frédéric, FLEURY Philippe, MOIZAN Gérard, ROSE Marc, COSTANTIN David, DENEUFVE David, LEGROS Mathieu, LEPETIT Patrick et VOGEL Benjamin.

Mmes BACHELEY Françoise, CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, LAVILLE REVET Géraldine, LEBER Sophie, VANIER Pascaline, BOUREL Fanny, DUMONTET Mireille, FAUCHIER Elise, LEROUX Christelle et MESNIL Virginie.

Pouvoirs :

M. GERON Michel donne pouvoir à M. MOIZAN Yves.

M. REVOL Philippe donne pouvoir à Mme COZIC Bernadette.

M. BOUXIN Alexandre donne pouvoir à M. VOGEL Benjamin.

Absents : MM. GERON Michel, REVOL Philippe et BOUXIN Alexandre.

Soit 23 votants

Secrétaire de séance : Mme COZIC Bernadette

Date d'affichage du présent procès-verbal : 28 mai 2020.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Question n° 1 : Installation du Conseil Municipal

La liste conduite par Frédéric CARLIERE – tête de liste « Goderville, continuons ensemble » a recueilli 538 suffrages exprimés et a obtenu 23 sièges.

Monsieur FONTANIE Guy indique que c'est la dernière fois qu'il prend la parole en tant que Maire de GODERVILLE et cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Monsieur Gérard MOIZAN, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Question n° 2 : Election du Maire

Est candidat : Monsieur Frédéric CARLIERE

Premier tour de scrutin : nombre de conseillers présents : 23

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

A obtenu :

- M. Frédéric CARLIERE : 23 voix

M. Frédéric CARLIERE, ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Question n° 3 : Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal décide la création de six postes d'adjoints.

Question n° 4 : Elections des adjoints

Considérant la présence d'une seule liste lors du scrutin du dimanche 15 mars 2020, Monsieur le Maire propose la liste d'adjoints suivante :

- 1° adjoint au Maire : GERON Michel
- 2° adjoint au Maire : COZIC Bernadette
- 3° adjoint au Maire : MOIZAN Gérard
- 4° adjoint au Maire : VANIER Pascaline
- 5° adjoint au Maire : FLEURY Philippe
- 6° adjoint au Maire : LEBER Sophie.

Premier tour de scrutin : nombre de conseillers présents ou représentés : 23

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

Liste proposée par M. CARLIERE Frédéric : 23 voix

La liste ci-dessus citée ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- 1° adjoint au Maire : GERON Michel
- 2° adjoint au Maire : COZIC Bernadette
- 3° adjoint au Maire : MOIZAN Gérard
- 4° adjoint au Maire : VANIER Pascaline
- 5° adjoint au Maire : FLEURY Philippe
- 6° adjoint au Maire : LEBER Sophie

Les intéressés déclarent accepter d'exercer ces fonctions.

Séance levée à 19 heures 30

Extraits de délibérations adressés à la **SOUS - PREFECTURE**

<i>QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 30</i>
✓ <i>Installation du Conseil Municipal</i>	
<i>QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 31</i>
✓ <i>Election du Maire</i>	
<i>QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 32</i>
✓ <i>Détermination du nombre d'adjoints</i>	
<i>QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 33</i>
✓ <i>Election des adjoints</i>	
<i>QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 34</i>